

**Assemblée générale**

Distr. générale
30 septembre 2022
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session

Point 18 k) de l'ordre du jour

**Développement durable : développement durable
dans les régions montagneuses****Lettre datée du 30 septembre 2022, adressée au Secrétaire général
par la Représentante permanente du Kirghizistan auprès
de l'Organisation des Nations Unies**

Au nom des membres du Groupe des Amis des pays montagneux, à savoir l'Albanie, l'Andorre, l'Arménie, l'Autriche, l'Azerbaïdjan, le Bangladesh, le Bhoutan, la Bolivie, la Géorgie, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Kirghizistan, le Liban, le Liechtenstein, le Maroc, le Népal, le Nicaragua, la Norvège, le Pérou, la Roumanie, le Rwanda, la Suisse, la Türkiye et le Turkménistan, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la déclaration faite par le Groupe à la suite de la réunion de haut niveau sur le développement durable dans les régions montagneuses, tenue à New York le 19 septembre 2022 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 18 k) de l'ordre du jour.

(Signé) Aida Kasymalieva



**Annexe à la lettre datée du 30 septembre 2022 adressée
au Secrétaire général par la Représentante permanente
du Kirghizistan auprès de l'Organisation des Nations
Unies**

**Déclaration faite par le Groupe des Amis des pays montagneux
à la suite de la réunion de haut niveau sur le développement
durable dans les régions montagneuses, tenue à New York
le 19 septembre 2022**

Nous référant à la résolution proclamant 2022 Année internationale du développement durable dans les régions montagneuses, et comme suite à la réunion de haut niveau sur le développement durable dans les régions montagneuses, tenue à New York le 19 septembre 2022, nous, membres du Groupe des Amis des pays montagneux, à savoir l'Albanie, l'Andorre, l'Arménie, l'Autriche, l'Azerbaïdjan, le Bangladesh, le Bhoutan, la Bolivie, la Géorgie, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Kirghizistan, le Liban, le Liechtenstein, le Maroc, le Népal, le Nicaragua, la Norvège, le Pérou, la Roumanie, le Rwanda, la Suisse, la Türkiye et le Turkménistan,

Soulignons que le programme Action 21, adopté au Sommet planète Terre tenu à Rio de Janeiro (Brésil) en 1992, invite tous les pays à prendre collectivement la responsabilité de renforcer les fondements du développement durable dans les régions montagneuses ;

Exprimons à cet égard notre volonté résolue de conjuguer nos efforts aux niveaux bilatéral, régional, interrégional et mondial en faveur du développement durable et de la prospérité dans les régions montagneuses ;

Notons qu'il était pertinent et opportun de proclamer 2022 Année internationale du développement durable dans les régions montagneuses et soulignons qu'il faudra continuer par la suite de mener de manière systématique, au niveau mondial, une action coordonnée en faveur des montagnes ;

Saluons l'initiative prise par la République kirghize, qui a proposé que la période 2023-2027 soit intitulée « Cinq années d'action pour le développement dans les régions montagneuses » ;

Saluons également les travaux du Partenariat de la montagne, dont le secrétariat est hébergé par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à Rome ;

Appuyons le projet ambitieux de mise à jour de la résolution [74/227](#) de l'Assemblée générale, intitulée « Développement durable dans les régions montagneuses », et notamment l'initiative intitulée « Cinq années d'action pour le développement dans les régions montagneuses » mentionnée plus haut ;

Demandons à tous les États Membres de soutenir ce projet et de se porter coauteurs de la résolution correspondante.